



CLEVELAND

Province de Québec  
MRC du Val-Saint-François  
Municipalité du Canton de Cleveland

# AVIS PUBLIC

## CONCERNANT LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**AVIS PUBLIC** EST DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ, AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 446

---

**QUE** conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 3 octobre 2022, le Conseil municipal a adopté, par résolution, le premier projet de règlement, intitulé « **Règlement numéro 591 modifiant le règlement numéro 446 intitulé règlement de zonage, concernant les usages autorisés dans la zone R1.** »

**QUE** le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du premier projet de règlement suivant :

- RÈGLEMENT NUMÉRO 591 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 446 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, CONCERNANT LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE R1.

**QUE** le premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** l'objet de ce règlement vise à :

- Permettre l'usage «bi familial isolé » dans la zone R1.

**QUE** la consultation publique sur ce projet de règlement se tiendra le lundi, 7 novembre 2022 à 18h30 à la salle du conseil, située au 292, chemin de la Rivière, Canton de Cleveland. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

**QUE** le premier projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Canton de Cleveland, le 4 octobre 2022.

**Martin Lessard**

Directeur général / greffier-trésorier  
Municipalité du Canton de Cleveland